



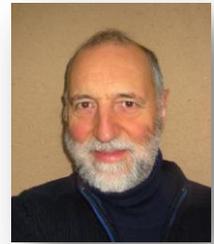
BULLETIN MUNICIPAL



SAINT LAURENT LES EGLISES



Mai 2014



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Lors des dernières élections municipales des 23 et 30 mars 2014, vous nous avez élus, démocratiquement et, au nom du conseil municipal qui, le 4 avril 2014, m'a élu maire, je vous remercie de la confiance ainsi témoignée.

Notre commune va devoir poursuivre son évolution dans un contexte socio-économique difficile.

Un audit financier a été sollicité. Nous sommes à Saint Laurent les Eglises, tout particulièrement confrontés à un endettement lourd de notre commune et des budgets annexes (eau, assainissement, transport scolaire et lotissement) avec de nombreux prêts à trente ans à taux variables.

Les charges de personnel de notre commune sont supérieures à la moyenne de la strate nationale et il va être nécessaire d'organiser, dans des délais très courts, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires... avec des temps d'activités périscolaires et un transport hebdomadaire supplémentaire dès la rentrée de septembre prochain.

La mise en place de neuf commissions de travail a conduit de nombreux adjoints et conseillers à participer très activement et en parfaite complémentarité pour préparer et faire évoluer notre action citoyenne.

Une bonne répartition et organisation des tâches, la mise en concurrence plus systématique et la formalisation des contrats avec fournisseurs et prestataires de service, devraient nous permettre d'alléger certaines charges.

Lors de notre second conseil municipal du 18 avril, nous avons procédé à l'affectation des résultats 2013, votés à l'unanimité les budgets primitifs 2014 ainsi que les taux d'imposition (taxe foncière, taxe d'habitation et contribution fiscale des entreprises) et ce, sans augmentation des taux.

Nous nous engageons à faire de notre mieux pour maintenir les nombreux atouts de notre commune et pour assurer tous les services qui vous donnent satisfaction tout en optimisant les dépenses et la gestion avec des projets modestes, réalistes et au service du plus grand nombre.

Mieux communiquer, vous informer, être à l'écoute de vos suggestions, améliorer la sécurité, mettre en place l'adressage en donnant des noms aux rues et en numérotant les maisons (pensons au SAMU, aux pompiers, aux services médicaux mais aussi aux livreurs...), poursuivre l'aménagement et l'organisation de l'école fréquentée par près de cent enfants, prendre en compte les nouveaux rythmes scolaires ou encore limiter certaines dépenses, avec l'extinction de l'éclairage public de minuit à cinq heures du matin là où nos équipements automatisés le permettront, tels sont des objectifs pour conserver une

bonne qualité de vie à Saint Laurent les Eglises, maîtriser nos charges, réduire notre impact écologique négatif.

Pour 2015, de nouvelles évolutions seront à envisager en redéployant certains moyens du tourisme en direction de l'école, vers un entretien optimisé du patrimoine communal, vers des utilisations plus mutualisées au niveau de la communauté de communes MAVAT ou en créant de nouvelles synergies.

Notre commune dispose de 13 employés communaux :

- ✓ 10 titulaires en poste plus un en disponibilité
- ✓ 1 agent à contrat indéterminé (CDI)
- ✓ 2 agents en CCD

Leur action, comme la nôtre en tant qu'élus, est d'assurer le meilleur service à notre commune.

Cet objectif qui nous unit doit sans cesse s'adapter, évoluer pour répondre au mieux aux besoins. Ensemble, nous nous y attacherons.

La vie associative à Saint Laurent les Eglises constitue un bel atout pour offrir de nombreuses actions bénévoles tournées vers autrui : les aînés, les enfants, les jeunes, les familles, les sportifs, la culture ou les animations... Le soutien municipal et la mise à disposition de salles ou d'équipements sont des encouragements à la poursuite et au développement de ces engagements.

Nous sommes à l'écoute de vos attentes et de vos suggestions pour qu'ensemble nous puissions vivre en harmonie sur cette belle commune et partager davantage pour faire face, au mieux, aux aléas rencontrés en chemin.

Nous espérons, avec des relations non discriminatoires, une gestion optimisée et participative, vous rencontrer et vous retrouver librement en groupe ou individuellement (permanence du maire et des adjoints, le premier samedi matin de chaque mois).

Merci de votre confiance.

Cordialement vôtre.



Pour les élus, Le Maire,
Gérard Roumilhac.

VOS ELUS

Maire



Gérard ROUMILHAC
Directeur IME Retraité
66 ans Le Bourg

1 ère Adjointe



Claudine ROUX
Assistante sociale
58 ans Le Grand Chavanat

2 ème Adjoint



Frédéric STOEBNER
Adjoint admin. Educ. Nationale
50 ans Auziat

3 ème Adjoint



Stéphane TALABOT
Technico-commercial
22 ans Le Bourg

4 ème Adjointe



Jacqueline CHAPUT
Retraîtée secteur hospitalier
67 ans Le Grand Chavanat

Conseiller Délégué



Jérôme DUPRAT
Agriculteur
34 ans La Chérandie

Conseiller Délégué Principal



Gérard Faure
Retraité Gendarmerie
67 ans Le Mas

Conseiller Délégué



Olivier CHARVIT
Professeur des écoles
41 ans Les Landes

Conseiller Municipal



François SULPIS
Chef d'entreprise
31 ans Traspont

Conseillère Municipale



Marie-Christine TEXIER
Educatrice Spécialisée
61 ans Le Bussin

Conseillère Municipale



Edwige MONRIBOT
Employée de la Poste
48 ans Auziat

Conseillère Municipale



Joëlle BARRAT
Ouvrière
56 ans Le Chambon

Conseiller Municipal



Jean-François LACAZE
Commercial
42 ans Les Landes

Conseiller Municipal



Johnny DECONDE
Commercial
34 ans Traspont

Conseillère Municipale



Violette DENOUEIX
Employée de commerce
59 ans Traspont

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Afin de travailler efficacement, les 15 conseillers sont répartis en commissions de travail. Il s'agit de petits groupes qui se réunissent régulièrement afin d'œuvrer sur des thèmes précis.

Les commissions de travail sont donc les suivantes :

	Commissions	Membres de la commission
FINANCES	<p>Élabore, gère, contrôle le budget de la commune.</p> <p>Prépare le budget primitif présenté au conseil municipal +% de l'imposition.</p> <p>Suivi et exécution du budget (mandatement, titres, recettes).</p> <p>Audit et analyses financières.</p> <p>Suivi de la dette et emprunts, compte administratif (bilan financier de la commune) en conformité avec le compte de gestion.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC 1 ère Adjointe : Claudine ROUX 3 ème Adjoint : Stéphane TALABOT</p>
AFFAIRES SCOLAIRES	<p>Bâtiments scolaires, ATSEM.</p> <p>Crédits d'enseignement, matériel et mobilier scolaire.</p> <p>Restauration municipale.</p> <p>Organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).</p> <p>Ramassage scolaire.</p> <p>Conseil d'école.</p> <p>Petite enfance.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC 2 ème Adjoint : Frédéric STOEBNER Cons. Délégué : Olivier CHARVIT Cons. Délégué : Jérôme DUPRAT Cons. Municipal : Johnny DECONDE</p>
AFFAIRES SOCIALES	<p>Suivi des affaires liées à la détresse et à la nécessaire solidarité.</p> <p>Soutien aux initiatives solidaires y compris covoiturage, visite 3ème âge et malades ...</p> <p>Mariages, Obsèques, état civil.</p> <p>Cimetière.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC 1 ère Adjointe : Claudine ROUX 4 ème Adjointe : Jacqueline CHAPUT Cons. Délégué Principal : Gérard FAURE Cons. Municipale : Violette DENOUEIX</p>
COMMUNICATION	<p>Informers de façon régulière et transparente les administrés.</p> <p>Prendre l'avis, être à l'écoute des suggestions.</p> <p>Panneaux d'affichage.</p> <p>Site internet (mise à jour, suivi).</p> <p>Boîte à idées, cahier de suggestions.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC 2 ème Adjoint : Frédéric STOEBNER 3 ème Adjoint : Stéphane TALABOT Cons. Délégué Principal : Gérard FAURE Cons. Délégué : Olivier CHARVIT Cons. Municipal : J-François LACAZE Cons. Municipale : M-Christine TEXIER</p>

VOIES ET BÂTIMENTS COMMUNAUX – URBANISME	<p>Travaux d'investissements, suivis de chantiers.</p> <p>Logements.</p> <p>Plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols.</p> <p>Carte communale.</p> <p>Chemins communaux et ruraux.</p> <p>Adressage (Nommer les rues, N° maisons).</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC 4 ème Adjointe : Jacqueline CHAPUT Cons. Délégué : Jérôme DUPRAT Cons. Municipale : Edwige MONRIBOT Cons. Municipal : J-François LACAZE Cons. Municipal : François SULPIS Cons. Municipale : Joëlle BARRAT</p>
AGRICULTURE, COMMERCE, ARTISANAT – TOURISME – ENVIRONNEMENT	<p>Écoute, aides et soutien aux artisans, commerçants, agriculteurs.</p> <p>Développer et encourager l'installation.</p> <p>Gestion forestière.</p> <p>Evolution des villages, espaces verts, routiers.</p> <p>Camping, centre touristique.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC 3 ème Adjoint : Stéphane TALABOT Cons. Délégué : Jérôme DUPRAT Cons. Municipale : Joëlle BARRAT Cons. Municipal : J-François LACAZE Cons. Municipal : François SULPIS</p>
ASSOCIATIONS, CULTURE, ANIMATION, FLEURISSEMENT	<p>Politique culturelle.</p> <p>Accompagnement et soutien aux associations.</p> <p>Activités sportives.</p> <p>Embellissement, fleurissement, décorations et animations (Noël...).</p> <p>Réceptions et cérémonies municipales.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC 2 ème Adjoint : Frédéric STOEBNER 4 ème Adjointe : Jacqueline CHAPUT Cons. Délégué Principal : Gérard FAURE Cons. Délégué : Olivier CHARVIT Cons. Municipal : Johnny DECONDE Cons. Municipal : François SULPIS Cons. Municipale : Violette DENOUEIX</p>
GESTION DU PERSONNEL	<p>Audit, analyse des besoins, organisation, fiches de poste, fiches de suivi (véhicules, matériel, carburant, combustible....).</p> <p>Coordination, réunions, travail d'équipe, traçabilité.</p> <p>Être à l'écoute, proposer et évaluer pour optimiser le service aux administrés.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC 1 ère Adjointe : Claudine ROUX 3 ème Adjoint : Stéphane TALABOT Cons. Municipal : Johnny DECONDE (Ponctuellement) Cons. Municipale : Edwige MONRIBOT (Ponctuellement)</p>
GESTION DES SALLES ET DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS	<p>Règlement de location, clés, état des lieux, gestion des plannings de réservation (Association loi 1901....).</p> <p>Ouverture à la location aux demandes externes à la commune.</p> <p>Réseaux d'eau, d'assainissement et EDF.</p>	<p>Maire : Gérard ROUMILHAC 1 ère Adjointe : Claudine ROUX 4 ème Adjointe : Jacqueline CHAPUT Cons. Délégué Principal : Gérard FAURE Cons. Municipale : M-Christine TEXIER</p>

Les groupes de travail se réunissent en fonction d'un calendrier établi à l'avance, avec un rythme plus ou moins soutenu selon les sujets à traiter.

LES DELEGATIONS

Des délégations ont été consenties par le maire, aux adjoints, au conseiller délégué principal et aux conseillers délégués. La liste des délégations est donc la suivante :

Nom et Prénom / Fonction	Délégations
Claudine ROUX 1 ère Adjointe	Suivi des affaires liées à la détresse et à la nécessaire solidarité. Réseaux d'eau, d'assainissement et EDF. Être à l'écoute, proposer et évaluer pour optimiser le service aux administrés.
Frédéric STOEBNER 2 ème Adjoint	Crédits d'enseignement, matériel et mobilier scolaire. Ramassage scolaire. Accompagnement et soutien aux associations.
Stéphane TALABOT 3 ème Adjoint	Communication. Panneaux d'affichage, site internet (mise à jour, suivi).
Jacqueline CHAPUT 4 ème Adjointe	Embellissement, fleurissement, décorations et animations (Noël...) Règlement de location, clés, état des lieux, gestion des plannings de réservation.
Gérard FAURE Conseiller Délégué Principal	Cimetière. Gestion forestière. Réceptions et cérémonies municipales.
Jérôme DUPRAT Conseiller Délégué	Chemins communaux et ruraux.
Olivier CHARVIT Conseiller Délégué	Organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).



BUDGET PRINCIPAL

Section Fonctionnement : Son montant s'élève pour l'année 2014 à 976 815 €. Le Conseil Municipal a voté le maintien des taux d'imposition: 25.84 % pour la taxe d'habitation, 19.58% et 74.17% respectivement pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et les non bâties et 40.33% pour la cotisation foncière des entreprises.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET GENERAL 2014	MANDATS EMIS 2013	FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET GENERAL 2014	TITRES EMIS 2013
CHARGES A CARACTERE GENERAL	366 330	293 280	VENTE DE PRODUIT PRESTATIONS DE SERVICES	117 951	118 253
CHARGES DU PERSONNEL	416 200	320 653	IMPOTS ET TAXES	425 425	447 882
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	128 872	109 257	DOTATIONS SUBVENTIONS	229 609	238 629
CHARGES FINANCIERES	37 900	33 153	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 200	21 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES	950		ATTENUATION DE CHARGES	13 000	15 341
ATTENUATION DE PRODUITS	26 302	26 200	PRODUITS FINANCIERS	50	35
OP D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261	261	PRODUITS EXCEPTIONNELS	550	1 571
			RESULTAT REPORTE	175 030	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	976 815	782 803	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	976 815	842 910

Section Investissement : Son montant s'élève à 266 040 €, en relation directe avec quelques investissements prévus cette année : ils concernent en plus des travaux annuels de voirie, le panneautage de la commune, la réfection de l'école (plancher, fenêtre...).

Tarifs cantine scolaire :

2.15 € pour un repas enfant

Tarifs garderie :

Matin uniquement : 0.50 € (de 7h15 à 8h50)

Soir uniquement : 1 € (de 16h30 à 18h30)

Matin et soir sur la même journée : 1.20 €

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET GENERAL 2014	MANDATS EMIS 2013	INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET GENERAL 2014	TITRES EMIS 2013
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000	13 882	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
IMMOBILISATION EN COURS	204 395	8 488	DOTATIONS FONDS DIVERS	50 000	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	46 645	47 571	OP D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECT	261	261
PROVISIONS POUR RISQUES, CHARGES	3 000		RESULTAT REPORTE	215 779	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	266 040	69 941	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	266 040	261

BUDGET DE L'EAU

Le montant du budget de l'eau 2014 en investissement s'élève à 255 158 €. Le montant du fonctionnement s'élève à 227 486 €.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET EAU 2014	MANDATS EMIS 2013	FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET EAU 2014	TITRES EMIS 2013
CHARGES A CARACTERE GENERAL	144 346	20 339	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	97 114	103 353
CHARGES DE PERSONNEL	42 000	32 001	PRODUITS EXCEPTIONNELS	100	0,50
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000		RESULTAT REPORTE	116 965	
ATTENUATION DE PRODUITS	15 000	9 407	OPERATION D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 307	13 738
CHARGES FINANCIERES	3 055	3 120			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	214			
OPERATION D'ODRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 085	19 084			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	227 486	84 166	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	227 486	117 092

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET EAU 2014	MANDATS EMIS 2013	INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET EAU 2014	TITRES EMIS 2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 000		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 000	30 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 000		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 000	
IMMOBILISATIONS EN COURS	144 436		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			RESULTAT REPORTE	166 073	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 415	1 346	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 085	19 084
OP D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	13 307	13 738			
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	255 158	15 085	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	255 158	49 084

Les tarifs de l'eau votés par le Conseil Municipal sont les suivants :

Forfait ou terme fixe	49.77 €
Location de compteur diamètre 15	11.27 €
Location de compteur diamètre 30	22.97 €
De 0 à 100 m3	1.46 €
De 101 à 500 m3	1.19 €
De 501 à 1000 m3	1.19 €
+ de 1000 m3	0.95 €
Dépose d'un compteur	106.09 €
Pose d'un compteur dans une installation existante	141.04 €
Raccordement sans traversée de route	634.92 €

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le montant du budget de l'assainissement 2014 en investissement s'élève à 92 019 €. Celui du fonctionnement s'élève à 66 843 €.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET ASSAINISSEMENT 2014	MANDATS EMIS 2013	FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET ASSAINISSEMENT 2014	TITRES EMIS 2013
CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 254	1 387	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	13 900	13 770
CHARGES DE PERSONNEL	10 600	9 991	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	22 000	44 269
ATTENUATION DE PRODUITS	1 000	965			
CHARGES FINANCIERES	7 870	5 215			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	600				
VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	22 266		RESULTAT REPORTE	4 099	
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 253	19 252	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 844	33 370
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	66 843	36 810	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	66 843	91 409

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET ASSAINISSEMENT 2014	MANDATS EMIS 2013	INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET ASSAINISSEMENT 2014	TITRES EMIS 2013
IMMOBILISATIONS EN COURS	1 001		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	50 500	38 682
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 800	14 581	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 266	
RESULTAT REPORTE	50 374				
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	26 844	33 370	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 253	19 252
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	92 019	47 951	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	92 019	57 934

Les tarifs 2014 de l'assainissement collectif votés par le Conseil Municipal sont les suivants :

Redevance par m3 d'eau utilisée	2.11 €
Forfait ou terme fixe	32.24 €

Nous rappelons que seuls les habitants concernés par l'assainissement collectif sont assujettis à cette redevance qui n'augmente pas.

BUDGET DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le montant 2014 de l'investissement s'élève à 79 913 € et le fonctionnement à 66 680 €.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET TS 2014	MANDATS EMIS 2013	FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET TS 2014	TITRES EMIS 2013
CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 529	17 909	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	51 000	45 318
CHARGES DE PERSONNEL	20 500	12 584	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 700	2 726
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 000	7 488	RESULTAT REPORTE	1 980	
CHARGES FINANCIERES	986	1 229			
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 665	16 760	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 000	11 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	66 680	55 969	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	66 680	59 044

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET TS 2014	MANDATS EMIS 2013	INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET TS 2014	TITRES EMIS 2013
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 596		OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 665	16 760
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 317	5 073			
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 000	11 000	RESULTAT REPORTE	63 248	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	79 913	16 073	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	79 913	16 760

Les tarifs du ramassage scolaire pour l'année 2014 sont :

Enfant fréquentant l'école primaire	6 € par trimestre
Enfant fréquentant le collège d'Ambazac	10 € par trimestre

La municipalité a la volonté de maintenir un coût faible du transport scolaire, à la charge des familles. Une grosse partie du coût réel est supportée par le budget communal.

BUDGET DU LOTISSEMENT

Le montant 2014 de l'investissement s'élève à 142 522 € et le fonctionnement à 104 455 €.

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET LOT 2014	MANDATS EMIS 2013	FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET LOT 2014	TITRES EMIS 2013
CHARGES A CARACTERE GENERAL	55 265		PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	48 000	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50	2	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
CHARGES FINANCIERES	570	602			
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	48 000		RESULTAT REPORTE	55 885	
OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE SECTION	570	602	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE SECTION	570	602
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	104 455	1 206	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	104 455	602

INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET LOT 2014	MANDATS EMIS 2013	INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET LOT 2014	TITRES EMIS 2013
IMMOBILISATIONS EN COURS	129 444		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			RESULTAT REPORTE	94 522	
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 079	13 041			
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	48 000	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	142 523	13 041	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	142 523	0

Le tarif des 3 parcelles restant à la vente a été revu à la baisse afin de terminer la vente des derniers lots et favoriser l'installation de 3 nouveaux foyers.

LES ENTREPRISES, COMMERÇANTS ET ARTISANTS DE LA COMMUNE

	Activité	Adresse	Contact
ANGIE COIF ROUVELAUD Angélique	Coiffure Femme Homme et Enfant	Le Bourg	05 55 42 46 53
BROUSSAIL Xavier	Exploitation forestière-bois de chauffage	La Fosse aux Bœufs	06 24 38 33 07
COTE MUR LACHENY Jérôme	Travaux de ravalement	Noueix	05 55 56 53 37 06 32 13 86 57
COURIVAUD Jean Paul	Petits travaux de la maison et du jardin	Le Mas	05 55 56 56 08
CLOWN BIGOUDI BENOIT Isabelle	Votre clown pour vos manifestations et fêtes	Les Landes	06 87 58 87 10 <i>bigoudi@bigoudi.fr</i>
DIJOUX Jean Marie	Peinture-Revêtement	Auziat	05 55 56 52 84 06 25 59 02 46
ESAT-EA Domaine de la Fontaine	Hôtel - Restaurant Espace vert - Blanchisserie	Le Pont Du Dognon Le Bourg	05 55 56 56 11 05 55 56 58 92 <i>esat0356@orange.fr</i>
ECUREUIL ELAG SULPIS François	Elagage et abattage	Traspont	06 64 82 58 14 05 55 04 10 82 <i>sulpis.francois87@hotmail.fr</i>
FAUCHERE Patrick	Apiculteur Vente de miel	Le Grand Bouillon	05 55 56 36 87 <i>patrick.fauchere@wanadoo.fr</i>
GAUTHIER Patrick	Plomberie Chauffagiste	La Foret	05 55 36 60 46
GUERY Roselyne	Infirmière	Lascaux	05 55 56 35 48
GUILLEMOT Yves	Peinture	La Palisse	05 55 56 84 49 06 29 76 07 16
KULUNKIAN Charlène Château de Walmath	Location de chambres et Salles de réunion ou mariage	Walmath	05 55 42 66 27 <i>www.chateau-de-walmath.abcsalles.com</i>
La Vieille Branche	Elagage et abattage	Traspont	05 55 39 88 23 06 15 57 07 69
Les Vergers de St Laurent PINTO Gérard	Arboriculture et Producteur de fruits	Le Bourg	05 55 56 55 66
LOUGABAT Maçon Lourenço Gabriel	Tous Travaux Neuf et Rénovations	Noueix	05 55 36 05 72 06 17 57 42 04 <i>www.maconnerielougabat-87.com</i>
MARTINEZ Lucien	Objet Bois	Bussin	05 55 39 80 05
PICHON DELILE René	Taxi	Le Couret	05 55 39 89 20 <i>taxis.pichon@orange.fr</i>
POIRIER Vincent	Paysagiste	Le Bourg	05 55 56 58 11
REPAR STORE BEHEREC Loïc	Vente stores et réparation sur site	Traspont	05 55 38 20 71 06 88 39 15 13 <i>www.reparstores.com</i> <i>loic.beherec@reparstores.com</i>
RIBIERE Philippe	Peinture-Revêtement	Chavannat	05 55 39 88 85
SARL MARGOT Claude&Fils	Plâtrerie	Auziat	05 55 56 55 39
SILVAIN Franck	Multi services Habitat	Les Landes- Mortegoutte	06 25 71 06 56 <i>bellebibie@hotmail.com</i>
LJL HEILI Laurent	Peintures décoration intérieure	Le Bourg	09 65 11 21 15 <i>sarl.ljl@orange.fr</i>



LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Association	Président(e)	Adresse	Contact
ACCA Société de Chasse	M. GONCALVES Patrick	Chavanat	05 55 56 97 38
ARAI Association Rurale pour Adultes Inadaptés	M. VINCENT Michel	Chavanat	05 55 56 58 92 05 55 39 83 20
Club Gym Zen et Tonique	Mme COLLIN Sylvette	Le Bourg	05 55 56 32 35
Club des Anciens	Mme BEURAIN Simone	Traspont	05 55 39 88 63
Comité des Fêtes	Mme TROLIO Dominique	Le Bourg	05 55 56 35 32 06 81 99 49 81
Les Enfants d'Abord	M. LECARDEUR Christophe	Les Champs	05 55 56 52 66
SLAS – Saint Laurent Athlétique Sport Football	M. DECONDE Johnny	Traspont	05 55 56 25 21
Saint Laurent Tai Chi Chuan	Mme BATAILLE Martine	Le Bussin	05 55 56 58 29 06 79 59 22 05
Club des Races Gallines Limousines et des Aviculteurs Locaux	M. BOULERT Bruno	Bersac sur Rivalier	05 55 71 44 05 06 79 80 23 23
APAJH Lascaux	M. FOUSSETTE	Lascaux	05 55 56 56 01
La Louve	Mme PINARDON Joëlle	Noueix	05 55 37 15 46 06 13 09 88 74



- Si des erreurs ou omissions se sont glissées dans nos tableaux, veuillez nous en excuser et nous le signaler pour correction.

LE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



1/ COMMENT SE PASSE LE CONTRÔLE DE VOTRE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

a/ Diagnostic de l'existant :

- Avis de visite envoyé 15 jours avant le diagnostic dans les foyers du lieu dit concerné (contacter le SPANC de MAVAT à Ambazac pour modifier le rendez-vous au 05 55 56 44 55 ou spanc.mavat@orange.fr)
- Lors de sa visite, le technicien vérifie l'état général du système : implantation, ventilation, écoulement des effluents et accumulation des boues, date de vidange, entretien, qualité des eaux rejetées).

b/ Contrôle du bon fonctionnement : La fréquence des visites peut varier selon des conditions d'utilisation et les constatations faites lors de la visite de diagnostic

2/ ORDRE DE PASSAGE DU SPANC DANS LES VILLAGES DE LA COMMUNE

- Le contrôle des assainissements non collectifs a été fait dans les villages de Traspont, Le Vistrat, Le Couret, La Fosse aux Bœufs, Noueix, Les Fossés et les Barrières.
- Le contrôle sur Les Landes et Walmath/L'ange Gardien se fera semaine 20.
- L'ordre de passage est ensuite le suivant : Chavanat/Les Maisons (37 foyers), Le Grand Bouillon/Las Rondeix (5), Auziat (26), Le Bourg (10), Le Chambon (21), Les Granges/Le Reisseix (5), Chérandie (1), Morange (4), Lascaux (6), Les Vergnes (3), Le Bussin (29), Leycuras/Le Peyrou (5), Le Mas (15), La Betoulle(11), Les Champs (32), La Palisse (7) pour finir à La Forêt (9).
- Le planning prévoit la visite d'environ de 30 foyers par semaine.

Pour Information :

- Depuis le 1^{er} janvier 2011, un rapport de contrôle de moins de 3 ans doit être joint à tout acte (ou promesse) de vente.
- Coût du contrôle d'un système d'assainissement : entre 60 et 80 € pour l'existant et 200 € pour le Neuf
- Site internet : www.ccmavat.com pour consulter de manière détaillée le site du SPANC

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

La rentrée de septembre 2014 verra la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

La réforme dans les grandes lignes :

- ✓ L'enseignement est dispensé sur 8 ou 9 demi-journées incluant le mercredi matin.
- ✓ Tous les élèves continuent de bénéficier de 24h de classe sur 36 semaines.
- ✓ Mise en place des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires), sous la responsabilité des enseignants.

Les horaires scolaires pour la prochaine rentrée vous seront communiqués par l'école dès qu'ils seront fixés (début juin).

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) seront mis en place par la commune en prolongement du service public d'éducation.

Elles viseront l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs.

Le mercredi « après la classe » est également à l'étude pour les familles ne pouvant récupérer leur(s) enfant(s) : cantine et accueil de loisirs.

Tout le Conseil Municipal travaille activement sur ces nouveaux rythmes scolaires.



ARRET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE MINUIT A 5H

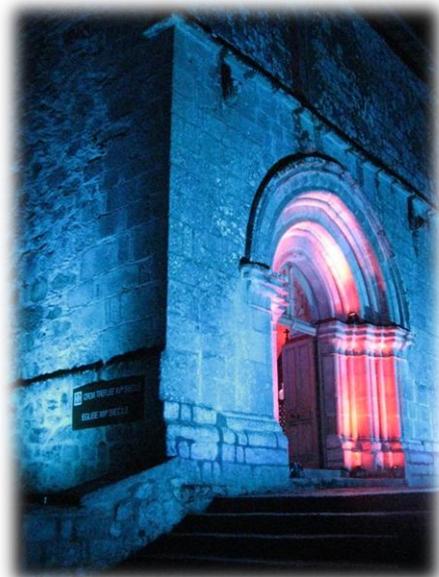
L'arrêt de l'éclairage public est envisagé sur notre commune de 24h à 5h. Il est déjà en place, depuis de nombreuses années, sur le village d'Auziat.

Ce système aura **deux avantages** :

- ✓ **Réduire de façon notable notre consommation d'électricité** (48kW/h) et donc la facture qui en découle.
- ✓ **Lutter contre la pollution lumineuse.** Dans le cadre de la première loi issue du Grenelle de l'environnement, une disposition stipule que les « émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne, feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».

De plus, des études menées sur la sécurité routière montrent que **les gens roulent moins vite et plus prudemment dans les lieux non éclairés.** Dans les communes où l'éclairage nocturne a été définitivement restreint, **les chiffres de la gendarmerie sur les actes de délinquance n'ont pas augmenté.** De fait, les trois quarts des cambriolages se déroulent en plein jour.

Notre commune jouit aujourd'hui d'un caractère tranquille qui ne sera pas être impacté par la réduction de l'éclairage public, nous serons bien évidemment attentifs à cet aspect.



S'OUVRIRE SUR LA COMMUNICATION

Dans l'intérêt de vous informer au mieux, nous allons mettre en place différents moyens de communication.

Nous travaillons dès à présent sur l'élaboration d'un site internet qui vous permettra d'avoir un accès rapide à l'information.

La mise en place de panneaux d'affichage dans les villages est aussi en cours de réflexion pour vous donner une information de proximité, visible de tous.

Ces deux sources d'informations seront pour nous le moyen de communiquer rapidement et de façon régulière sur des points importants et sur les diverses manifestations de la commune.

De plus, nous souhaitons être à votre écoute, connaître ce qui vous donne satisfaction mais aussi cerner les points à améliorer. Dans cet objectif, des formulaires seront à votre disposition pour que vous puissiez y noter vos remarques, suggestions et propositions, visant à améliorer la vie de la commune. Ils seront à déposer dans la boîte à idées, qui sera à votre disposition à la mairie.

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Le pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac met en place depuis le début de l'année une charte forestière de territoire.

Une charte forestière, à quoi ça sert ?

La charte forestière est un outil opérationnel qui a pour but de mieux gérer la forêt des Monts d'Ambazac, de concilier toutes les activités qui s'y déroulent et de développer la filière bois, tout en préservant l'environnement.

Quelques objectifs de la charte :

- ✓ Réduire les dégâts sur les routes forestières,
- ✓ Sensibiliser les scolaires à la gestion de la forêt,
- ✓ Sensibiliser les propriétaires à gérer leur forêt dans le respect économique, social et environnemental,
- ✓ Favoriser le développement des sports de pleine nature.

Vous vous posez des questions sur la forêt ?

- ✓ Comment gérer ma forêt ? Comment vendre mon bois ?
- ✓ Que produit la forêt des Monts d'Ambazac ?
- ✓ A qui appartient cette forêt ?
- ✓ Quels sont les nouveaux systèmes de chauffage bois énergie ?
- ✓ Quelles sont les activités en forêt ? Quels sont mes droits en tant que randonneur en forêt ?

Pour répondre à ces questions, contactez votre animateur forestier du Pays :

Antoine BEUCHER

Animateur forestier du Pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac

05.55.56.44.56 ou 07.60.90.12.57 / antoine.beucher@mtda.fr ... ou informez-vous sur internet en visitant la rubrique charte forestière du site : www.paysoccitanemontsambazac.fr

LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Des salles municipales sont disponibles pour être louées à des particuliers ou à des associations, club ... souhaitant y organiser des manifestations ou des événements familiaux.

Pour les habitants de Saint-Laurent-les-Eglises, une réduction de 20 % sur les tarifs ci-dessous sera accordée. La gratuité est prévue pour les associations de la commune ainsi que pour les anniversaires des jeunes de 18 ans résidant sur la commune.

	TARIF A LA JOURNEE	CHAUFFAGE	MISE A DISPOSITION CUISINE
<p><u>Salle du Temps libre</u> 50 Personnes 9 tables – 56 chaises</p> 	100 €	40 €	
<p><u>Salle du Camping</u> 150 Personnes 28 tables – 36 bancs</p> 	150 €	50 €	30 € (Point d'eau)
<p><u>Salle Multiservices</u> 180 Personnes 20 tables + 25 tables pliables en bois 98 chaises</p> 	350 €	50 €	150 € (Avec traiteur)

Madame Jacqueline CHAPUT a délégation, en sa qualité d'Adjointe, pour la réservation, l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Pour les personnes intéressées et afin de connaître la disponibilité des salles, merci de contacter la mairie : 05 55 56 56 13 ou mairie-st-laurent-les-eglises@wanadoo.fr

Informations Pratiques

ETAT CIVIL 2013

NAISSANCES

DUPRAT Clovis, Marc le 23/01/2013
 LUCAS Gabin Christian le 27/01/2013
 LEGROS Louane le 17/05/2013
 KOUAMLAN Jérémie, Ecra, Samuel, Marie
 le 24/05/2013
 PEYRICAL Lilas, Tempérance le 06/06/2013
 GENOT Lou, Mia, Andrée le 03/10/2013
 NANOT DEGAND Timéo, Frédéric, Alain
 le 29/10/2013
 VERDIER Noelly le 20/11/2013

MARIAGES

PATELOU-BIDOU Lionel, Laurent et
 BALDUYCK Aurélie, Renée, Marie-Thérèse
 le 18/05/2013
 ALLOUIS Gérard et FAURE Nathalie, Marie-
 France le 22/06/2013
 LIONNETON Didier, Robert, René et BIRON
 Anne-Sophie le 06/07/2013

DECES

FAURE Simone née CHAMBIER
 le 10-01-2013
 PARIS Marcel, Jean, Louis le 28/08/2013



Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00
 Mardi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00
 Mercredi de 8h30 à 12h00
 Jeudi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00
 Vendredi de 8h30 à 12h00 / 14h00 à 17h00
 Samedi de 8h30 à 12h00

L'agence postale communale

L'agence postale communale est à votre disposition à la mairie pour l'envoi de courriers et colis, affranchissements et opérations bancaires classiques sur vos comptes postaux.
 Ouverture tous les matins.

Permanence des élus

Tous les premiers samedi du mois de 9h à 12h, le Maire ainsi que les Adjoints tiennent une permanence en mairie. C'est l'occasion, pour chacun d'entre vous, de venir librement à notre rencontre, sans rendez vous.

Astreintes

En dehors des horaires d'ouverture de la mairie, le Maire et les Adjoints se sont répartis des semaines d'astreintes.

En cas d'urgence, il vous faudra donc

appeler directement les numéros habituels :

**Gendarmerie : 17 / Pompier : 18 / SAMU : 15
 N° Urgence Européen Unique : 112**

Ils feront le relais auprès des élus d'astreinte.

	MAIRE	ADJOINT 1	ADJOINT 2	ADJOINT 3	ADJOINT 4
SEMAINES PAIRES	✓		✓		✓
SEMAINES IMPAIRES	✓	✓		✓	

Semaine d'astreinte : Du lundi soir au lundi matin de la semaine suivante

Maire : Gérard ROUMILHAC
 Adjoint 1 : Claudine ROUX
 Adjoint 2 : Frédéric STOEBNER
 Adjoint 3 : Stéphane TALABOT
 Adjoint 4 : Jacqueline CHAPUT

**MISE EN PLACE DE NOUVEAUX MOYENS DE
PAIEMENT POUR LES FACTURES EMISES PAR LA
COLLECTIVITE**

Afin de faciliter le règlement des factures émises par la commune de Saint-Laurent-les-Eglises, en accord avec les services de la Trésorerie, deux nouveaux moyens de paiement sont mis en place:

Le paiement par internet (TIPI : Titre Payables par Internet) :

Il concerne le paiement des services de Cantine, Garderie et Transports scolaires.



Il présente de nombreux avantages pour les familles : Service accessible 7j/7 et 24h/24 / Transactions sécurisées / Simplicité et gratuité du service / Aucune formalité préalable.

Le paiement par prélèvement automatique :

Il concerne le paiement des factures d'eau, de l'assainissement et des loyers (logements communaux).



Ce moyen de paiement, pour les usagers qui auront souscrit un contrat de prélèvement, offre à chacun la tranquillité d'esprit et l'assurance d'un règlement dans les délais.

Il permet d'effectuer automatiquement, à des dates choisies et connues d'avance, le paiement de ces factures et ainsi améliorer la gestion de sa trésorerie.

Bien entendu, les anciens moyens de paiement (chèque ou numéraire auprès de la Trésorerie d'Ambazac) seront conservés.

Le ~~P~~ORT du ~~D~~OGNON

Saint Laurent les Eglises

Le pont du Dognon est marqué par l'histoire du franchissement du Taurion qui assurait un lien fort et unique entre le nord et le sud de la Haute-Vienne. Pas moins de quatre ponts se sont succédé sur le Taurion, toujours au même endroit et le plus récent qui se propose à nous est devenu un monument bien connu pour le Haut-Viennois.

Le pont qui enjambe le Taurion a été réalisé selon la technique « bow-string » qui utilise l'arc tendu. Les arcs dits « par-dessus » s'appuient sur des piles qui sous-tendent le tablier du pont. Un premier pont d'origine féodale a été remplacé par un bac, avant qu'un nouvel ouvrage ne soit réalisé en 1841. S'en suivit un pont métallique édifié en 1855 qui s'écroula en 1877. Il fut remplacé par un nouvel ouvrage en 1878, inondé lors de la mise en eau du barrage du Maureix.



En 1930, le pont actuel a été érigé selon une technique qui fait sensation. Le pont est rapidement devenu l'objet d'une importante curiosité touristique. En 1944, les maquisards firent sauter une arche de l'édifice pour empêcher le repli des troupes allemandes sur Limoges. Ces derniers ont alors ordonné de faire baisser le niveau du barrage et ont pu traverser la rivière sur l'ancien pont de pierre qui était submergé mais n'était pas détruit.



